

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h**  
**Tél. Direct : 04.94.08.60.47**

**Réunion du Mardi 11 février 2020**  
**P.V. n° 28**

**Le Président** : M. Gérard IVORA

**Le secrétaire** : M. André ABLARD

**Présents** : MM. André VITIELLO - Antoine MANCINO - Gérard BORGONI - M. Jean-Paul RUIZ

## ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

## CORRESPONDANCES

- M.MAHTI, arbitre, du 05 février 2020 : Stade Sisco de St Cyr : noté.
- MAIRIE de TOULON du 7 février 2020 : Tests stade Abbé Sassia : noté.
- M. OMALY, Société Flexipads, du 10 février 2020: documentation terrain futsal : pris note.
- MAIRIE DE BRAS du 10 février 2020 : classement stade Lionel Huteau : noté.

## COURRIERS ENVOYES

- MAIRIE de BRAS le 10 février 2020 : Classement stade Lionel Huteau.
- LIGUE MEDITERRANEE le 11 février 2020 : Classement stade Abbé Sassia de Toulon.
- MAIRIE de TOULON le 11 février 2020 : Rapport de visite du stade Abbé Sassia.

### Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

Prochaine réunion  
Mardi 18 février 2020

**Le Président** : Gérard IVORA  
**Le Secrétaire** : André ABLARD